



VILLE
DE
SAINT JEAN
DE BOURNAY
ISÈRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT JEAN DE BOURNAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants ;

Vu le Code du Commerce, notamment les articles L310-2 et R310-8 ;

Vu le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L310-2 du Code du Commerce ;

Vu l'arrêté interministériel du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage ;

Vu la demande du 10/03/2026 formulée par l'association « Sou des écoles St Jean-Royas » domiciliée place de la Liberté 38440 à SAINT JEAN DE BOURNAY, représentée par Mme DUCLOS Amandine afin d'organiser une vente au déballage à la salle Claire DELAGE au N°2 Esplanade Albert CAMUS 38440 à SAINT JEAN DE BOURNAY.

CONSIDÉRANT que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est accusé réception de la déclaration faite par Mme DUCLOS Amandine,

N° SIRET de l'association « Sou des écoles St Jean-Royas »: 84239015500013 sise place de la Liberté 38440 SAINT JEAN DE BOURNAY. Le demandeur est donc autorisé à organiser une vente au déballage dit « Vente d'objets usagés » le dimanche 24 mai 2026 de 07h00 à 19h00, au sein de la salle Claire DELAGE au N°2 Esplanade Albert CAMUS 38440 à SAINT JEAN DE BOURNAY.

ARTICLE 2 : LE DEMANDEUR s'engage à ce que les marchandises proposées soient des objets personnels, d'occasion et/ou usagés uniquement.

ARTICLE 3 : Les services de la Police Municipale, de la Gendarmerie Nationale et le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché sur place.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois suivant

Auteur de l'acte : Le Maire, Franck POURRAT,

Affichage et publication le : 30/04/2026

la présente notification devant le Tribunal Administratif à GRENOBLE.

- ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
 - Le demandeur

Fait à SAINT JEAN DE BOURNAY, le jeudi 30 avril 2026.

Le Maire,

M. Franck POURRAT.

